



QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

- de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
- de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Règlement du 17 novembre 2021

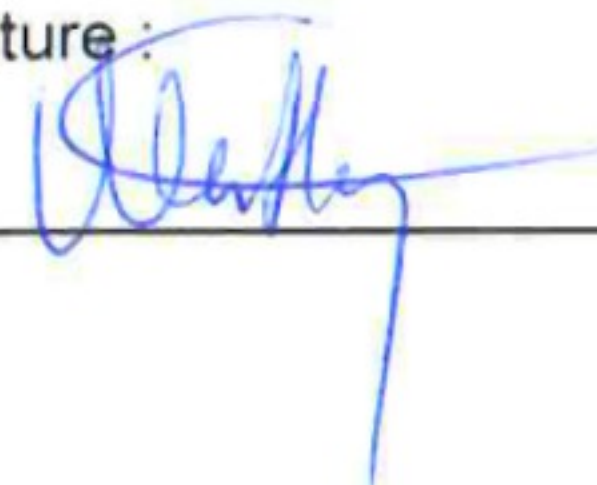
| | |
|---|--|
| Date du dépôt auprès du bureau : | 22.06.2022 |
| Auteur/e de l'intervention : | Commissions Bâtiments, Bourgeoisie, Agriculture (par François Veuthey) |
| Sujet/titre : | Mise en eau du réseau d'irrigation |
| Développement : | <p>Lors de la mise en eau du réseau d'irrigation ce printemps, nous avons été interpellés par plusieurs agriculteurs soucieux de ne pas avoir d'eau en date du 9 mai alors que des cultures nécessitaient un arrosage et que du bétail était à l'extérieur et devait être abreuvé. Il est vrai que cette saison était particulièrement précoce, mais au vu du réchauffement climatique, il faut s'attendre à ce que cela se produise de plus en plus régulièrement. Certaines cultures, particulièrement les plantes aromatiques, ont besoin d'un apport d'eau régulier lors de la plantation, afin d'assurer leur réussite.</p> <p>Nous sommes conscients que la mise en eau du réseau est une grande tâche, rendue plus difficile encore par le mauvais état du réseau. Cependant, nous avons l'impression qu'Altis ne met pas toute l'énergie nécessaire pour que ce soit fait de manière optimale et rapide.</p> <p>Afin d'éviter que des situations tendues se reproduisent à l'avenir, nous souhaitons savoir si Altis est en mesure d'assurer une mise en service du réseau plus rapide pour les années à venir. Serait-il envisageable de mettre un plus grand nombre de collaborateurs sur ce travail, ou alors d'impliquer des collaborateurs des travaux publics en renfort ?</p> |

A remplir par le/la signataire

Nom, prénom :

VENTHEY François, com. BBA

Signature :



A remplir par le Président du CG

Déposé le :

22.6.2022

Signature :

